



ANNEXE 3

# Débat d'Orientation Budgétaire 2018

## Rapport de prospective

Février 2018

---

SCENARIO : prospective 2018 - 2021

---

## Sommaire

### 1 - Le CADRE DE L'ELABORATION BUDGETAIRE 2018

- 1.1- Le contexte
- 1.2- Les hypothèses retenues

### 2 - LES GRANDES MASSES FINANCIERES

- 2.1 - Les masses budgétaires
- 2.2 - Soldes financiers
- 2.3 - Fonds de roulement et résultat prévisionnel
- 2.4 - Endettement

### 3 - LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT

- 3.1 - Encours de dette et emprunts nouveaux
- 3.2 - Annuités de la dette
- 3.3 - Ratio de désendettement
- 3.4 - Structure de la dette

### 4 - LA FISCALITE DIRECTE

- 4.1 - L'évolution des bases
- 4.2 - Évolution des taux et des produits

### 5 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- 5.1 - Les recettes de fonctionnement
- 5.2 - Les dépenses de fonctionnement

### 6 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- 6.1 - Les recettes d'investissement
- 6.2 - Les dépenses d'investissement

### 7 - LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET SON FINANCEMENT

- 7.1 - Les dépenses prévues au PPI
- 7.2 - Les principaux projets du PPI

### 8 - LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

# 1 – CADRE DE L'ELABORATION BUDGETAIRE 2018 ET HYPOTHESES RETENUES

## 1.1 – Le contexte

### Contexte Macro-économique :

- Accélération progressive du rythme de croissance du PIB : après 1,9% en 2017, la Banque de France prévoit (dans son exercice de prévisions de décembre 2017) 1,6 à 1,8% par an sur la période 2018-2020.
- Après un niveau d'inflation en 2017 à 1,2%, elle se stabiliserait entre 1,2 et 1,4% en 2018 et 2019, avant de progresser de nouveau en 2020.

### Loi de Programmation des Finances Publiques pour 2018/2022 (LPPF) :

- **Réduction du déficit public** sous la barre symbolique des 3% et donc effort demandé aux administrations publiques dont les APUL (collectivités territoriales et leurs groupements). Un nouvel effort d'économie de 50 Md€ sur la période dont 13 Md€ pour les APUL (rappel baisse DGF 2014/2017 de -11,5 Md€).
- Cet **effort de 13 Md€** se traduit par un double objectif ;
  - Limitation de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à + 1,2% par an (inflation comprise)
  - Réduction de besoin de financement (emprunts contractés – remboursements de dette) de 2,6 Md€ par an pour arriver à un désendettement de 13 Md€.
- Il n'est pas programmé de baisse de la DGF en 2018 via l'augmentation de la contribution au redressement des finances publiques qui est abandonnée au profit d'une logique partenariale de contractualisation entre l'État et 340 collectivités (dont les dépenses réelles de fonctionnement 2016 sont supérieures à 60 M€).
- **Contractualisation ou pacte de confiance** : Sont concernés les Régions, les Départements, la Métropole de Lyon, les communes et EPCI à fiscalité propre dont le budget principal présente un niveau de dépenses réelles de fonctionnement supérieur à 60 M€ en 2016. Les autres collectivités auront la possibilité de contractualiser également.

### Loi de finances 2018 :

- **Augmentation des dotations de péréquation** des communes et des départements au sein de la DGF. Le financement de la progression de ces dotations est opéré intégralement par un **écrêtement de la DGF du bloc communal**.
- **Évolution des variables d'ajustement** :
  - à compter de 2018 la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) devient la dotation d'ajustement des concours de l'État ;
  - La Dotation Unique des Compensations Spécifiques à la Taxe Professionnelle (DUCSTP) est supprimée ;
  - Le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) est diminué.
- **Dotations de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)** :
  - Reconstitution du dispositif visant à soutenir le projet des communes et des EPCI à fiscalité propre pour, entre autre, la rénovation thermique, le développement des énergies renouvelables, le développement du numérique...
- **Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)** : La commission départementale est désormais saisie pour avis sur des projets dont la subvention sollicitée est supérieure à 100 000€ (150 000€ auparavant).
- **La Dotation pour les titres sécurisés** est revalorisée de 18.3M€ en 2017 à 40M€ en 2018 pour tenir compte de l'extension de ce dispositif aux CNI, ce qui a accru le coût pour les communes concernées.
- Le montant du volume global du **Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)** est définitivement fixé à 1Md€, enveloppe en vigueur depuis 2016.

- **Le dégrèvement de la Taxe d'Habitation :**

L'objectif de cette mesure est d'instaurer un nouveau dégrèvement (pris en charge par l'État) qui doit permettre à environ 80% des foyers d'être dispensés du paiement de la TH au titre de leur résidence principale d'ici 2020.

L'objectif sera atteint de manière progressive sur 3 ans (30% en 2018 ; 65% en 2019 ; 100% en 2020).

Ce dégrèvement concernera les foyers dont les ressources n'excèdent pas un certain plafond.

Le produit fiscal perçu par la commune au titre de la TH ne sera pas impacté, l'État se substituant au contribuable local.

- **Évolution des valeurs locatives :**

La taxe d'habitation, les taxes foncières et la cotisation foncière des entreprises sont calculées à partir de la valeur locative cadastrale (VLC) des biens immobiliers imposables.

En plus des revalorisations effectuées en cas de déclaration de changements affectant les propriétés, les lois de finance fixaient, chaque année, un coefficient d'actualisation de ces valeurs locatives.

La LF 2017 a instauré, à compter de 2018, une mise à jour annuelle automatique des valeurs locatives.

Cette mise à jour est fondée sur la prise en compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre 2 années. Pour 2018 l'évolution est de 1.20%.

- **Les autres mesures :**

- **Fonds de soutien au développement des activités périscolaires :** dans le cadre de l'assouplissement des rythmes scolaires, seules les communes dont les enseignements sont répartis sur 9 demi-journées ou 8 demi-journées par semaine comprenant 5 matinées pourront en bénéficier ;
- **FCTVA :** Il se caractérise par une forte complexité de gestion. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les attributions de FCTVA sont déterminées dans le cadre d'une procédure de traitement automatisé des données budgétaires et comptables ;
- **Indemnité compensatrice pour les agents :** Elle a pour effet de compenser pour les agents publics la hausse de 1.7 points de la CSG. La perte constatée pour les collectivités sera compensée par la baisse du taux de cotisation d'assurance maladie ;
- **Jour de carence :** Les agents publics en congés de maladie (hors situation spécifique) ne bénéficient du maintien de leur traitement qu'à compter du 2<sup>nd</sup> jour de ce congé ;
- **Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) :** Report d'un an (1<sup>er</sup> janvier 2019) des dispositions de l'accord pour les cadres d'emplois n'ayant pas encore bénéficié du dispositif.

### Le contexte financier local :

- **Conseil Départemental :** Suppression des aides pour les crèches, ALSH, RKG (voirie).
- **Agglomération d'Agen :**
  - Incertitude sur les négociations avec le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine (TAG, SMAD, lutte contre les crues, volet routier RN21) ;
  - Diminution des aides de l'État notamment dans le domaine de la politique de la ville ;
  - Alourdissement du risque contentieux (LGV, PLUI, RH) ;
  - Engagements financiers incontournables : déploiement fibre optique, 2eme échangeur autoroutier, SMAD, MIN, extension ENAP ;
  - Projet de contractualisation avec l'État dans le cadre des 13 Md€ d'économie.

## 1.2 – Les hypothèses retenues

A la lumière des résultats exposés dans le rapport de rétrospective vu précédemment, les résultats de la prospective tiennent compte des hypothèses retenues dans le tableau ci-dessous :

Thème	Agrégat	Hypothèse
Fiscalité	Taux (TH, TF et TFNB)	Pas d'augmentation des taux jusqu'à la fin du mandat
Dépenses de fonctionnement	Subvention d'équilibre	Respect de l'effet ciseaux avec taux de marge brute supérieur ou égale à 11 % (seuil d'alerte à 8%)
Recettes d'investissement	Emprunts	Pas de nouvel emprunt jusqu'en 2021
Dépenses d'investissement	Capacité d'investissement	Conforme au PPI 2018 – 2021
Fonds de roulement	Résultat de l'exercice	Supérieur ou égal à 1/12 des dépenses réelles de fonctionnement
Endettement	Capacité de désendettement	Inférieure ou égale à 6 années

## 2 - LES GRANDES MASSES FINANCIERES

### 2.1 - Les masses budgétaires

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Recettes de fonctionnement</b>	6 471 948	6 415 847	6 385 886	6 406 805	6 428 982
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	5 198 507	5 343 839	5 370 638	5 399 922	5 430 457
<i>dont intérêts de la dette</i>	84 227	70 436	60 724	51 547	43 191
<b>Recettes d'investissement</b>	1 087 241	1 201 175	780 202	680 485	454 696
<i>dont emprunts souscrits</i>	300 000	0	0	0	0
<b>Dépenses d'investissement</b>	1 957 203	3 752 449	2 419 274	1 936 034	1 577 345
<i>dont capital de la dette</i>	568 483	505 537	437 474	397 534	360 345
<i>dont P.P.I</i>	1 375 357	3 246 912	1 981 800	1 538 500	1 217 000

### 2.2 - Soldes financiers

	2017	2018	2019	2020	2021
Epargne de gestion	1 357 669	1 142 443	1 075 972	1 058 430	1 041 716
Epargne brute	1 273 441	1 072 008	1 015 248	1 006 883	998 525
Epargne nette	704 958	566 471	577 774	609 349	638 180

### 2.3 - Fonds de roulement et résultat prévisionnel

	2017	2018	2019	2020	2021
Fonds de roulement en début d'exercice	3 112 918	3 516 397	2 037 130	1 413 307	1 164 641
Résultat de l'exercice	403 479	-1 479 266	-623 824	-248 666	-124 123
Fonds de roulement en fin d'exercice	3 516 397	2 037 130	1 413 307	1 164 641	1 040 517

2.4 - Endettement

	2017	2018	2019	2020	2021
Encours au 1er janvier	3 365 111	3 096 628	2 591 091	2 153 617	1 756 083
Ratio de désendettement	2,4 ans	2,4 ans	2,1 ans	1,7 ans	1,4 ans
Emprunt	300 000	0	0	0	0

3 - LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT

3.1 - Encours de dette et emprunts nouveaux

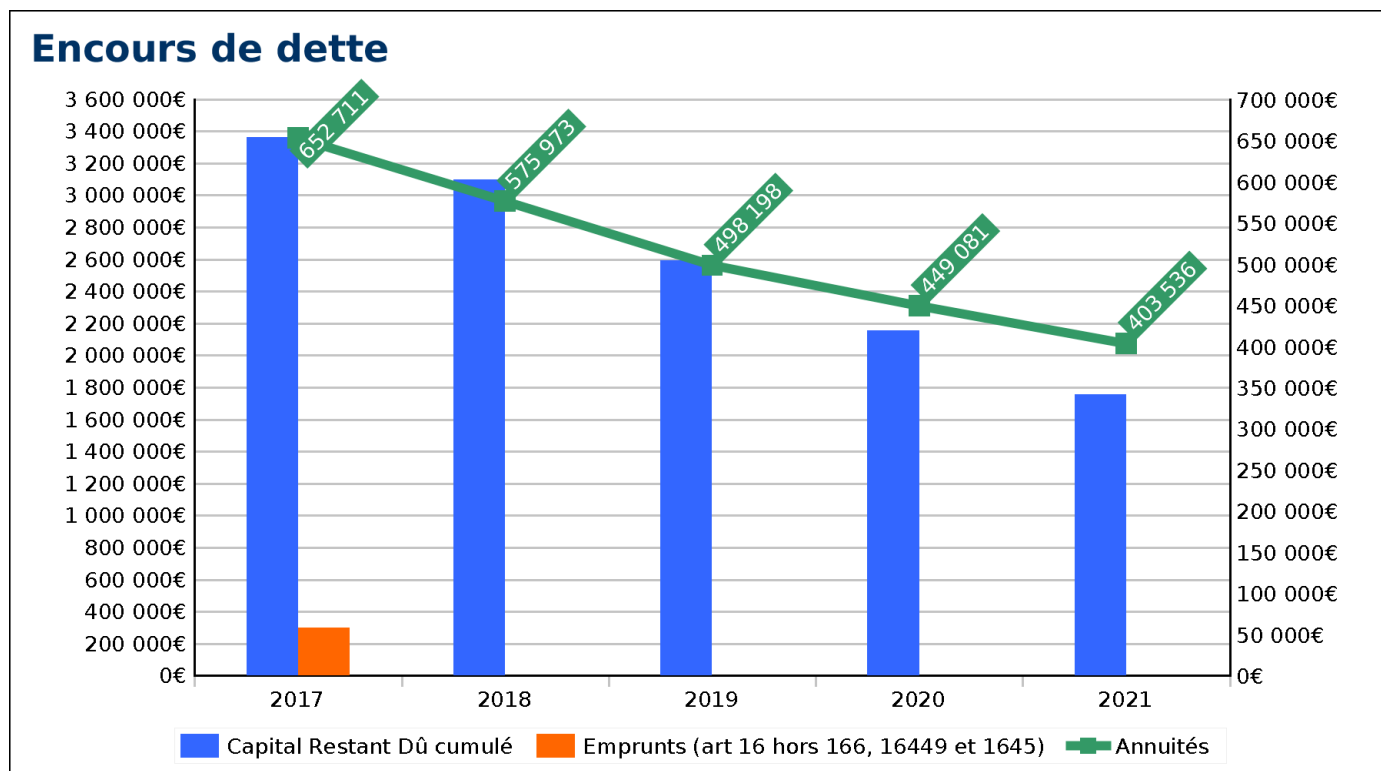
Selon ce scénario, l'encours de la dette évoluerait de 3 365 111 € en 2017 à 1 756 083 € en 2021 (échelle de gauche du graphique).

De la même façon, l'annuité de la dette évoluerait de 652 711 € en 2017 à 403 536 € en 2021 (échelle de droite du graphique).

	Encours de dette	Evolution n-1	Emprunts nouveaux
2017	3 365 111	-18,18 %	300 000
2018	3 096 628	-7,98 %	0
2019	2 591 091	-16,33 %	0
2020	2 153 617	-16,88 %	0
2021	1 756 083	-18,46 %	0

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Encours de dette	-15,01 %	-47,82 %

Le graphique ci-dessous indique par année les évolutions du capital restant dû et de l'annuité (échelle de droite du graphique) tout en retraçant les nouveaux emprunts à contracter dans le cadre du plan d'investissement prospectif.



### 3.2 - Annuités de la dette

L'annuité de la dette (capital + intérêts) s'échelonne et se ventile comme suit :

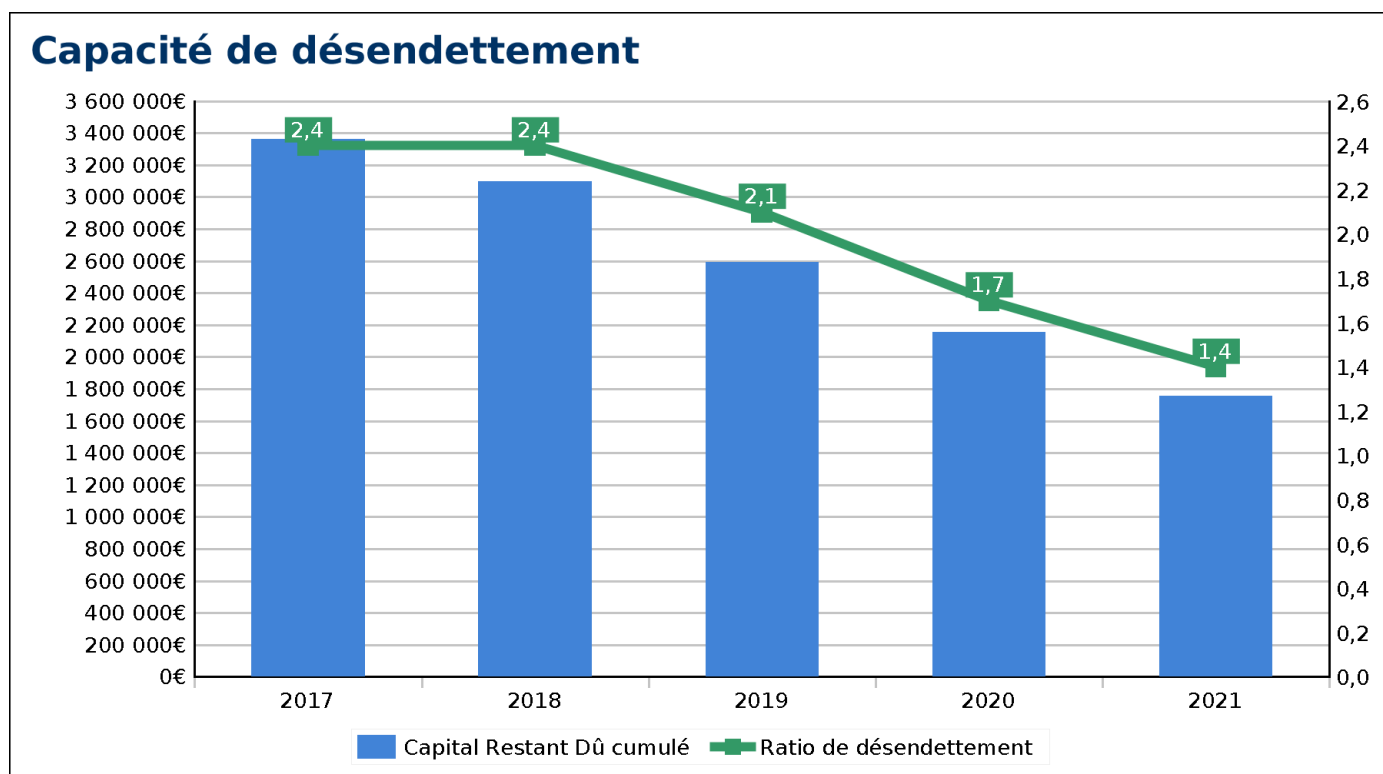
	2017	2018	2019	2020	2021
Annuités	652 711	575 973	498 198	449 081	403 536
Evolution n-1 (en %)	-24,05 %	-11,76 %	-13,5 %	-9,86 %	-10,14 %
Capital en euro	568 483	505 537	437 474	397 534	360 345
Intérêts en euro	84 227	70 436	60 724	51 547	43 191

### 3.3 - Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

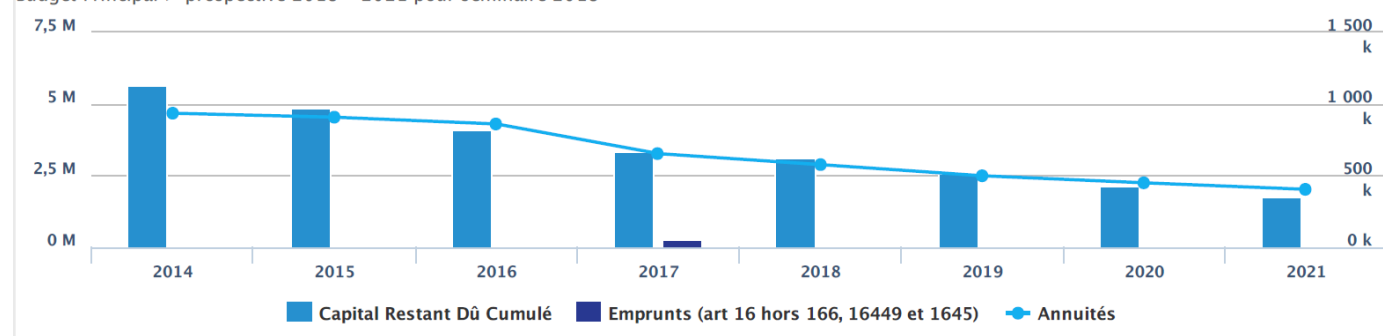
La capacité de désendettement pour la collectivité évolue comme suit :

	2017	2018	2019	2020	2021
Ratio	2,4 ans	2,4 ans	2,1 ans	1,7 ans	1,4 ans



#### Capital restant dû et annuité de la dette

Budget Principal > prospective 2018 – 2021 pour séminaire 2018



Depuis le début du mandat et en se projetant vers 2020, l'annuité de la dette (capital + intérêts) s'échelonne et se ventilerait comme suit :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Annuités	934 530	906 805	859 380	652 711	575 973	498 198	449 081
Evolution n-1 (en %)	19,6 %	-2,97 %	-5,23 %	-24,05 %	-11,76 %	-13,5 %	-9,86 %
Capital en euro	766 989	766 419	747 477	568 483	505 537	437 474	397 534
Intérêts en euro	167 540	140 386	111 903	84 227	70 436	60 724	51 547

Le tableau ci-dessous permet de lire directement l'évolution du stock de la dette sur la période 2014-2020

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Encours de dette	-14,84 %	-61,86 %

### 3.4 – Structure de la dette

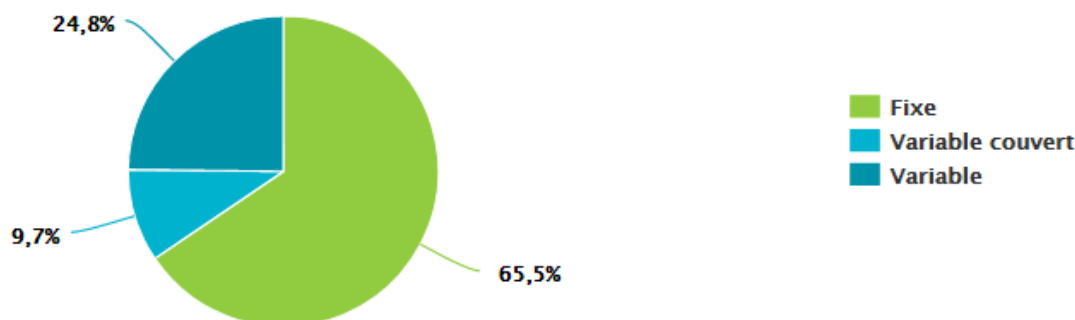
Dette par type de risque

[Accéder à l'analyse par type de risque](#)

[Excel](#)

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	1 999 092,92 €	65.54 %	3.38 %
Variable couvert	294 818,02 €	9.67 %	1.06 %
Variable	756 369,22 €	24.80 %	0.27 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>3 050 280,16 €</b>	<b>100.00 %</b>	<b>2.39 %</b>

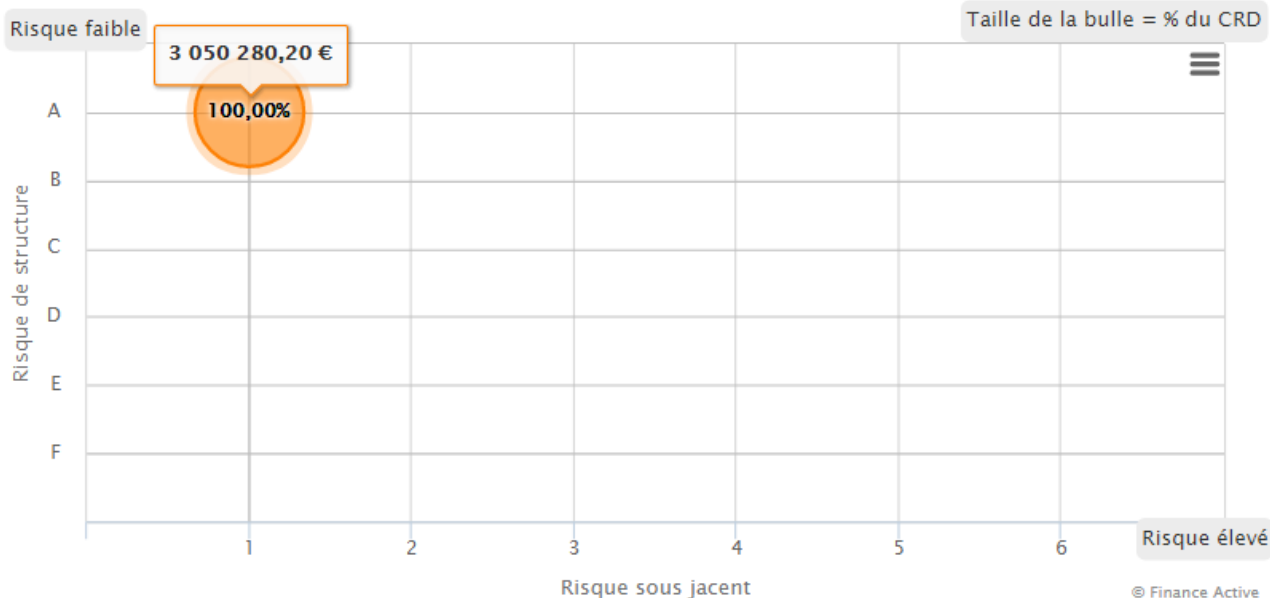
Dette par type de risque



Dette selon la charte de bonne conduite

[Accéder à l'analyse CBC](#)

[Excel](#)





## 4 - LA FISCALITE DIRECTE

### 4.1 - L'évolution des bases

Le poids des bases fiscales permet de distinguer le dynamisme de chaque nature de taxe.

Ci-dessous le tableau des bases fiscales pour chaque taxe.

### 4.2 - Evolution des taux et des produits

#### TAXE D'HABITATION :

Années	Base nette TH	Evol base nette TH	Produit TH	Evol produit TH	Taux TH	Evol taux TH
2017	9 954 910	1,69 %	1 164 724	1,69 %	11,7 %	0 %
2018	10 074 369	1,2 %	1 178 701	1,2 %	11,7 %	0 %
2019	10 175 113	1 %	1 190 488	1 %	11,7 %	0 %
2020	10 276 864	1 %	1 202 393	1 %	11,7 %	0 %
2021	10 379 632	1 %	1 214 417	1 %	11,7 %	0 %

#### TAXE FONCIERE PROPRIETE BATIE :

Années	Base nette TB	Evol base TFB	Produit TFB	Evol produit TFB	Taux TB	Evol taux TB
2017	8 171 873	1,99 %	2 324 081	1,99 %	28,44 %	0 %
2018	8 269 935	1,2 %	2 351 970	1,2 %	28,44 %	0 %
2019	8 369 175	1,2 %	2 380 193	1,2 %	28,44 %	0 %
2020	8 469 605	1,2 %	2 408 756	1,2 %	28,44 %	0 %
2021	8 571 240	1,2 %	2 437 661	1,2 %	28,44 %	0 %

#### TAXE FONCIERE PROPRIETE NON BATIE :

Années	Base nette TFNB	Evol base TFNB	Produit TFNB	Evol produit TFNB	Taux TFNB	Evol taux TNB
2017	87 198	2,5 %	104 812	2,5 %	120,2 %	0 %
2018	87 198	0 %	104 812	0 %	120,2 %	0 %
2019	87 198	0 %	104 812	0 %	120,2 %	0 %
2020	87 198	0 %	104 812	0 %	120,2 %	0 %
2021	87 198	0 %	104 812	0 %	120,2 %	0 %

## 5 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 5.1 - Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement et leur évolution

Années	Recettes de fonctionnement	Evolution n-1	Evolution n-1 en euros
2017	6 471 948	-1,22 %	
2018	6 415 847	-0,87 %	- 56 101 €
2019	6 385 886	-0,47 %	- 29 961 €
2020	6 406 805	0,33 %	+ 20 919 €
2021	6 428 982	0,35 %	+ 22 177 €

L'évolution moyenne et totale comprend l'ensemble de la période

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Recettes de fonctionnement	-0,17 %	-0,66 %

**Les principales recettes de fonctionnement**

**Produits de la fiscalité directe** : La fiscalité directe comprend les taxes directes locales (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, hors rôles supplémentaires). L'article 99 de la LFI 2017 (art 1518 du CGI) a instauré à compter de 2018 une mise à jour automatique des valeurs locatives des locaux d'habitation en fonction du dernier taux d'inflation constaté. Le coefficient qui sera appliqué en 2018 s'élèvera à 1.012 soit une augmentation des bases de 1,2 %. Les perspectives pour les années suivantes tendent vers une évolution prudente des bases. Il a donc été appliqué une progression moyenne de 1 % à partir de 2019.

2017	2018	2019	2020	2021
3 593 617	3 635 483	3 675 493	3 715 961	3 756 890

**Produits de la fiscalité reversée** : La fiscalité reversée comprend uniquement l'attribution du FNGIR qui est stable depuis 2013.

2017	2018	2019	2020	2021
59 627	59 627	59 627	59 627	59 627

**Produits de la fiscalité indirecte** : La fiscalité indirecte comprend les recettes affectées au compte 73 autre que la fiscalité directe et transférée (les droits de mutation, l'attribution de compensation...).

- Attribution de Compensation (AC) : elle a été stabilisée en 2016 après le transfert de la Zone Jean Maleze à l'Agglomération d'Agen. Dans la perspective d'une absence de transfert de compétences à venir, elle a été maintenue pour la même somme.
- Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) : après avoir diminué de 10 % en 2015 (décision collective des communes bénéficiaires pour contribuer à la solidarité communautaire) elle est projetée comme stable. Elle reste peu sensible aux variations compte tenu du niveau actuel du FPIC (variable d'ajustement)
- Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : Malgré un gel de l'enveloppe globale qui permettait d'envisager une stabilité du montant du PFIC, il a diminué en 2017 de 4,02% (en lien avec le potentiel fiscal). De plus, et pour la première année, la commune est contributrice de 2017€. Pour 2018 et après, le reversement à la commune a été diminué et le prélèvement a été augmenté pour atteindre 6175 € en 2021. Il conviendra de confirmer ces tendances après le prochain comité des finances locales (CFL).
- Taxe sur l'utilisation des services publics et du domaine : elle comprend notamment la recette liée aux droits de place (occupation du domaine public...). Elle est maintenue au même niveau que 2017.
- Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) : elle est maintenue au même niveau qu'en 2017. En effet, cette projection doit être prudente car la mise place du règlement de Publicité d'une part, et le coût supporté par les contributeurs d'autre part, entraînent des modifications des surfaces publicitaires et par conséquent une baisse de la recette de cette taxe.
- Taxe additionnelle sur les droits de mutation : Par prudence et compte tenu du contexte local (carte des aléas PPR, réduction du droit à construire, situation économique des ménages...), la prévision a été diminuée de 25K€ et un montant de 150K€ est projeté jusqu'en 2021.
- Autres taxes : elles comptabilisent les recettes liées à la taxe sur les terrains devenus constructibles. Elle a été projetée jusqu'en 2021 à un niveau très faible (5K€) car trop aléatoire.

2017	2018	2019	2020	2021
1 401 134	1 361 126	1 362 622	1 364 376	1 364 305

**Dotations** : Elles comprennent les recettes du chapitre 74 (la DC RTP, DGF, les compensations d'État sur les exonérations fiscales, les autres dotations).

- Dotation forfaitaire : Estimée avec un écrêtement prévisionnel de 26K€ en 2018, elle ne sera plus impactée par la contribution au redressement des finances publiques. Toutefois l'écrêtement étant basé sur le potentiel fiscal par habitant, chaque année il impactera notre dotation à la baisse ce qui nous amène à prévoir une diminution jusqu'en 2021.

Informations	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dotation forfaitaire	594 205	458 008	357 264	339 562	322 810	307 455	292 254
dotation forfaitaire n-1	-	-	-	357 264	339 562	322 810	307 455
évolution population	-	-	-	8 280	828	2 209	2 210
écrêtement	-	-	-	-25 982	-17 580	-17 564	-17 411

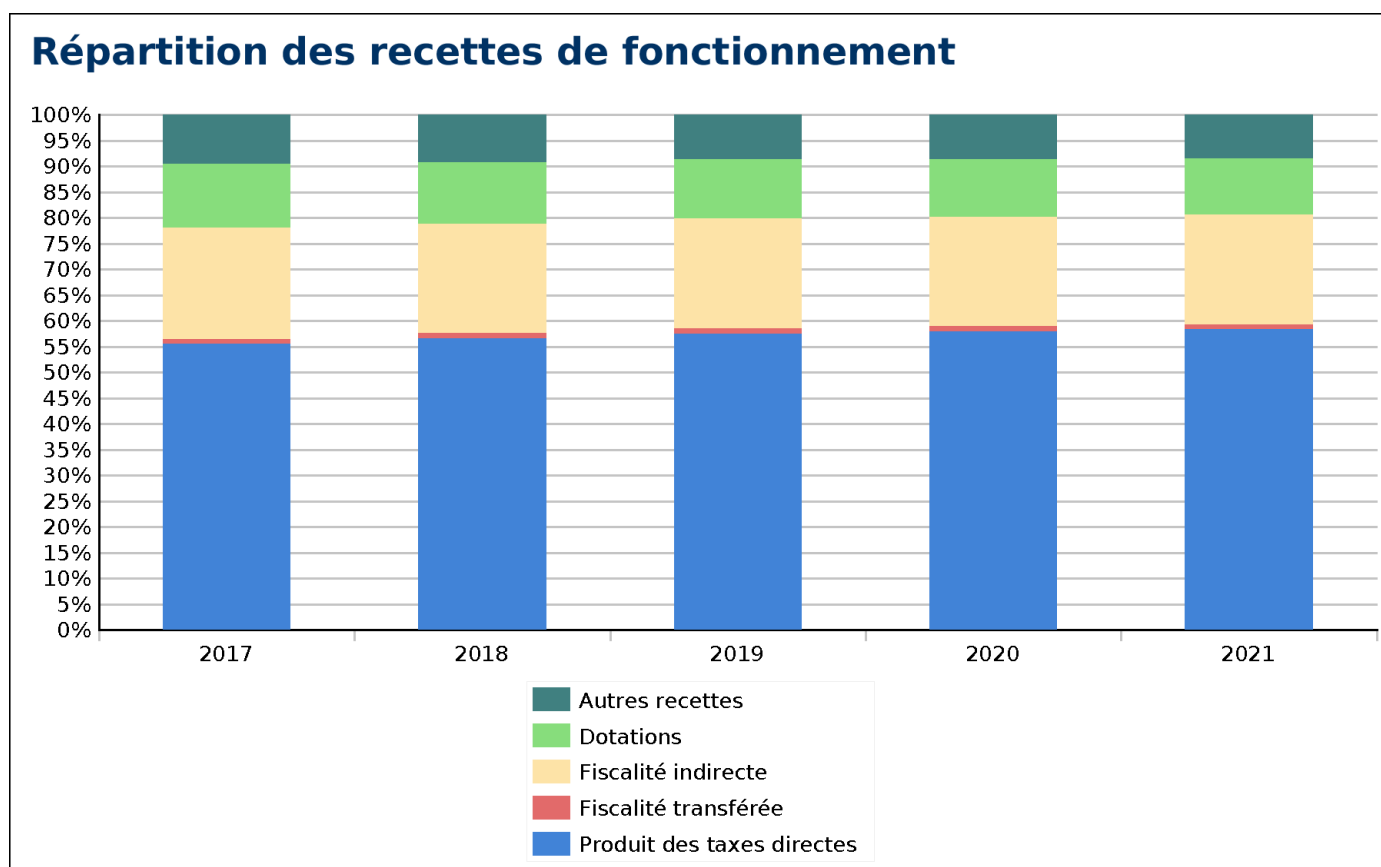
- Dotation de Solidarité Rurale : l'abondement de 90 M€ de l'enveloppe prévue dans la LF2018 est toutefois divisé par deux par rapport à 2017. D'où une augmentation prudente (divisée par 2) a été projetée jusqu'en 2021.
- Participations : constituées des aides de la Région, du Département, de l'Agglomération et parfois de l'État pour des dispositifs spécifiques (emploi insertion) et la CAF, elles sont maintenues à la même hauteur que 2017.
- Compensations fiscales et dotations de compensations : destinées à compenser les exonérations décidées par l'Etat sur la fiscalité directe, elles sont prévues en diminution pour le Fonds Départemental de la TP de 14,3 % tous les ans. Les compensations de la TH et TF devraient être maintenues au même niveau.

2017	2018	2019	2020	2021
799 112	766 139	739 671	718 369	699 688

**Autres recettes :** Elles comprennent notamment les produits des services, les cessions d'immobilisations, les produits financiers, les atténuations de charges, les recettes exceptionnelles, les produits induits des investissements, hors rôles supplémentaires.

- Atténuation de charges : remboursement des charges de personnel (assurance statutaire) hors maladie ordinaire et décharges syndicales. La projection prend en compte la réduction de décharge syndicale d'un agent à compter de 2018.
- Produits des services : recettes liées aux services payants (cantines, marché, multi accueil,...) et le remboursement des conventions de services partagés par l'AA. Le même montant a été reconduit en 2018 en raison d'un nouveau rattrapage de remboursement des conventions de services partagés. Une baisse est prévue à partir de 2019 pour un retour à la normale des remboursements.
- Autres produits de gestion courante : composés des recettes de location de salles, des loyers notamment, la même somme qu'en 2017 a été reconduite.

2017	2018	2019	2020	2021
618 458	593 473	548 473	548 473	548 473



## 5.2 - Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement et leur évolution :

Années	Dépenses de fonctionnement	Evolution n-1	Evolution n-1 en euros
2017	5 198 507	0,78 %	
2018	5 343 839	2,8 %	+ 145 332 €
2019	5 370 638	0,5 %	+ 26 799 €
2020	5 399 922	0,55 %	+ 29 284 €
2021	5 430 457	0,57 %	+ 30 535 €

L'évolution moyenne et totale comprend l'ensemble de la période

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Dépenses de fonctionnement	1,1 %	4,46 %

### Les principales dépenses de fonctionnement

**Charges de personnel** : Elles comprennent les dépenses du chapitre 012. Elles sont projetées en augmentation pour 2018 de 3,10 % en raison du GVT, du renforcement personnel pour missions spécifiques et à durée déterminée (inventaire comptable), le remplacement d'un agent technique spécialisé en électricité (accident de travail longue durée) et le renfort d'agents contractuels en compensation d'agents en temps partiel thérapeutique ou en maladie professionnelle.

Une augmentation modérée de 0.75 % à partir de 2019 devra permettre d'absorber le GVT mais aussi une nouvelle vague de régularisation du PPCR en compensant par des économies à mettre en œuvre (pyramide des âges et remplacement des départs à la retraite) et une maîtrise des dépenses espérée après le retour à la semaine de 4 jours.

2017	2018	2019	2020	2021
3 364 094	3 468 324	3 494 336	3 520 544	3 546 948
Évolution n-1	+ 104 230 €	+26 012 €	+ 26 208 €	+ 26 404 €

**Charges à caractère général** : Elles comprennent les dépenses du chapitre 011.

Il retranscrit le fonctionnement des services et des équipements publics gérés par la collectivité ou mise à disposition, et plus généralement nécessaires à l'entretien du patrimoine communal (matériels, fluides, assurance, fournitures pour voirie, achats de repas cantine, prestations de services...).

Une augmentation de 1,91 % est attendue pour 2018 notamment en raison de l'effort qui sera fait pour l'entretien des terrains de sports, de la location des modules de l'école de St Ferréol pour 6 mois en 2018 au lieu de 4 en 2017. Une progression de 0,75 % sera engagée pour l'entretien du patrimoine concernant les années suivantes.

2017	2018	2019	2020	2021
1 260 599	1 284 701	1 294 336	1 304 044	1 313 824
Évolution n-1	+ 24 102 €	+ 9 635 €	+ 9 708 €	+ 9 780 €

**Contingents et participations obligatoires** : Ils comprennent une partie des dépenses du chapitre 65, inscrites à l'article 655. Il s'agit notamment de notre participation au SIVU du Centre de loisirs de St Ferréol.

Le montant de 2018 est impacté par la quote-part qu'il faudra verser pour l'utilisation par l'école du centre de loisirs de Saint Ferréol. Le même montant a été reporté sur les autres années.

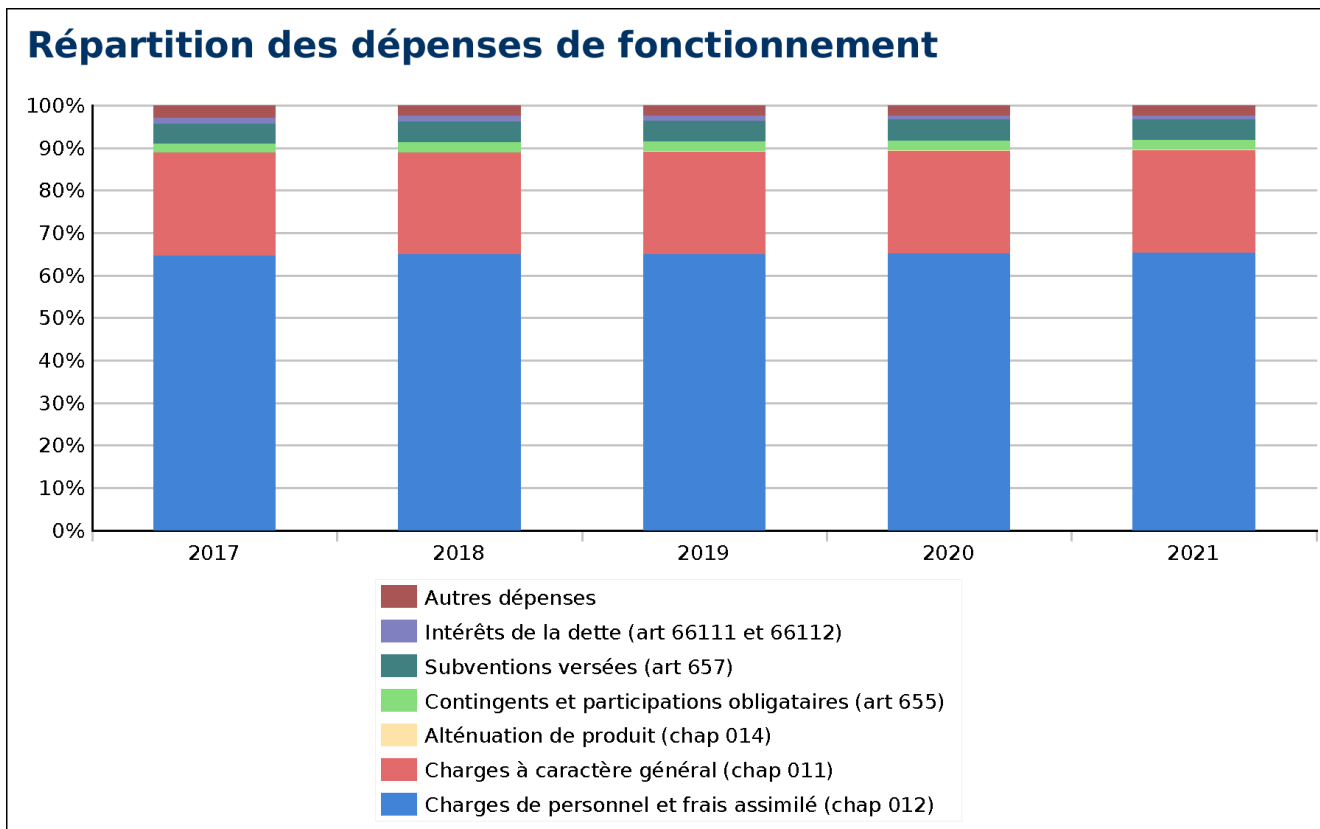
2017	2018	2019	2020	2021
104 205	124 205	124 205	124 205	124 205
Évolution n-1	+ 20 000 €	€	€	€

**Subventions** : Elles comprennent les dépenses du chapitre 65 inscrites à l'article 657. Une augmentation est prévue de l'enveloppe globale des subventions qui comprend l'aide attribuée au CCAS et aux associations. L'enveloppe permettra d'absorber une augmentation de la subvention apportée à l'association « histoire d'enfants » pour le fonctionnement de la crèche qui doit faire face à la diminution des participations de l'État pour les emplois aidés.

2017	2018	2019	2020	2021
243 878	263 878	263 878	263 878	263 878
Évolution n-1	+ 20 000 €	€	€	€

**Intérêts de la dette** : Les intérêts de la dette comprennent les frais financiers issus de la dette en cours. Les ICNE compris.

2017	2018	2019	2020	2021
74 304	68 624	57 384	48 348	40 278
Évolution n-1	- 13 791 €	- 9 712 €	- 9 177 €	- 8 356 €



## 6 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### 6.1 - Les recettes d'investissement

**FCTVA** : Cette recette est directement liée à la récupération de la TVA des investissements engagés les années précédentes. Le taux du FCTVA est de 16.404%.

L'année 2018 constate un montant plus important qu'en 2017 en raison d'un investissement soutenu en 2016. Les années 2019 et 2020 marquent un niveau élevé du reversement du FCTVA du fait de l'investissement important réalisé en 2017 et celui projeté pour 2018.

Il faut toutefois relativiser le remboursement de la TVA pour 2020 car il s'appuie sur une réalisation à 100 % des investissements prévus en 2018 d'une part, et de la réalisation des RAR 2017 dans leur intégralité d'autre part.

2017	2018	2019	2020	2021
147 477	235 073	434 706	478 988	253 200
Évolution n-1	+ 87 596 €	+ 199 633 €	+ 44 282 €	- 225 788 €

**Subventions perçues** : Ce sont les subventions versées par les différents partenaires (région, département, communauté...) servant à financer le programme pluriannuel d'investissement.

La mise en place d'une nouvelle politique d'accompagnement du Conseil Départemental a impacté fortement les possibilités de financement des projets communaux qui sont difficilement éligibles.

Le montant élevé pour 2018 s'explique par les subventions demandées pour le projet de réhabilitation et d'agrandissement de l'école de St Ferréol qui sont comptabilisées dans les RAR 2017. Les subventions attendues pour 2019 comprennent le versement du Fonds de Solidarité Territoriale lié aux travaux de la rue du Jourdain. Pour les années suivantes la prospective s'appuie uniquement sur l'aide sollicitée auprès de l'Agglomération d'Agen (FST). L'aide de l'État (DETR) étant conditionnée à des critères d'éligibilité d'une part et au rythme de sollicitation d'autre part (pas d'aide systématique tous les ans).

2017	2018	2019	2020	2021
509 810	839 606	219 000	75 000	75 000
Évolution n-1	+ 329 796 €	- 620 606 €	- 144 000 €	€

**Taxe d'urbanisme** : Cette recette est constituée par la taxe d'aménagement. Étroitement liée à la construction d'habitations, elle peut également être influencée par la réduction des espaces à construire due à la carte des aléas et au nouveau PLUI.

Le montant de 2017 a été conservé par prudence pour les années à venir.

2017	2018	2019	2020	2021
124 496	124 496	124 496	124 496	124 496

**Emprunts** : Pas d'emprunt envisagé durant la prospective pour financer les investissements.

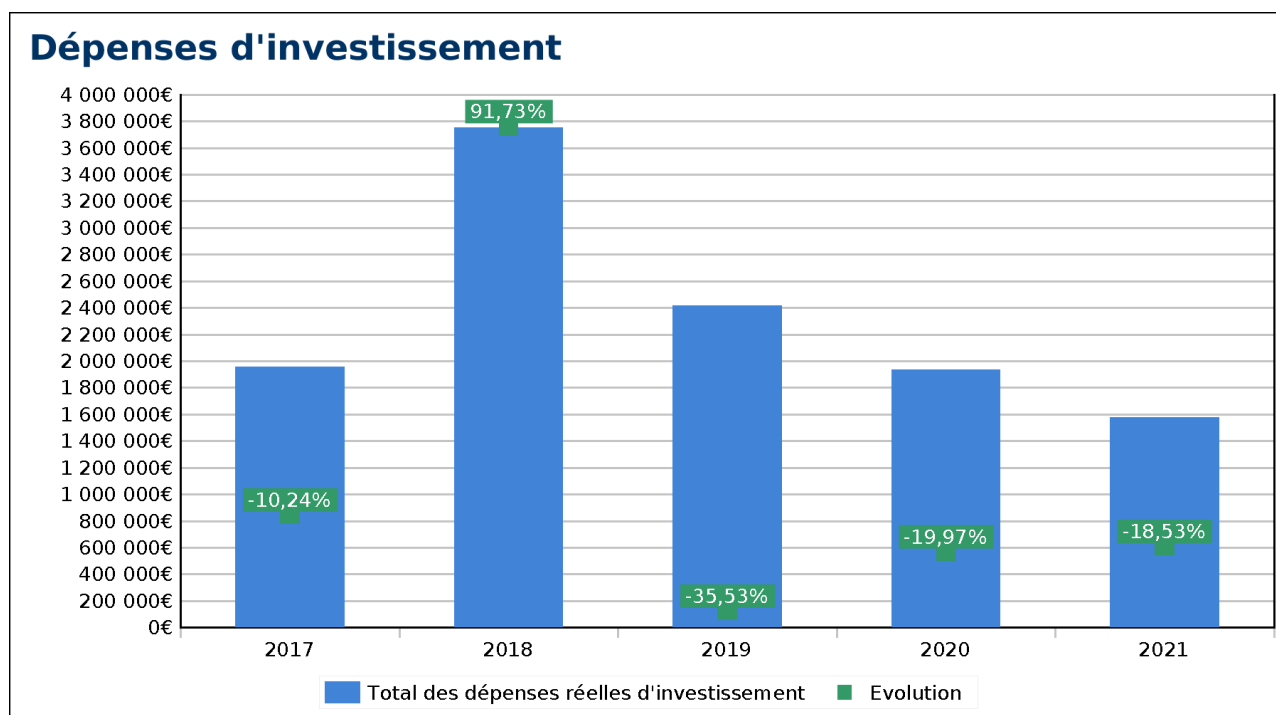
2017	2018	2019	2020	2021
300 000	0	0	0	0

## 6.2 - Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement et leur évolution

Années	Dépenses d'investissement	Evolution n-1
2017	1 957 203	-10,24 %
2018	3 752 449	91,73 %
2019	2 419 274	-35,53 %
2020	1 936 034	-19,97 %
2021	1 577 345	-18,53 %

**Les dépenses d'investissement** : Elles comprennent les dépenses prévues au PPI (2018 – 2021), le remboursement du capital de la dette et pour 2018 elles intègrent également les Reports de 2017 (RAR) ce qui explique le montant élevé en 2018.





**Le remboursement de la dette dans les dépenses d'investissement**

Ci-dessous, les dépenses d'investissement issues de la prospective dont la mise en lumière du remboursement du capital de la dette.

Années	Dépenses d'investissement	Remboursement du capital de la dette	Part en % du remboursement du capital de la dette
2017	1 957 203	568 483	29,05 %
2018	3 752 449	505 537	13,47 %
2019	2 419 274	437 474	18,08 %
2020	1 936 034	397 534	20,53 %
2021	1 577 345	360 345	22,85 %

**7 - LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT ET SON FINANCEMENT****7.1 - Les dépenses prévues au PPI**

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Dépenses d'équipement	2 650 000	3 065 612	1 688 000	950 000	1 005 000	9 358 612
Subvention d'équipement	208 235	181 300	293 800	588 500	212 000	1 483 835
<b>Total</b>	<b>2 858 235</b>	<b>3 246 912</b>	<b>1 981 800</b>	<b>1 538 500</b>	<b>1 217 000</b>	<b>10 842 447</b>

2	DEMANDES INVESTISSEMENTS 2017	imput.	MONTANT TTC DEMANDE	2018	2019	2020	2021
3	ESPACES VERTS		283 750,00	127 450,00	141 300,00	7 500,00	7 500,00
19	VOIRIE matériel		67 350,00	22 350,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
27	VOIRIE gros chantiers		1 123 300,00	343 200,00	324 000,00	206 100,00	250 000,00
38	CTM		83 713,00	65 713,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
49	MAIRIE		78 000,00	18 000,00	60 000,00	-	-
52	BATIMENT GEORGES BRASSENS		68 295,00	53 295,00	15 000,00	-	-
63	BATIMENT ECOLE FRANCOIS MITERRAND		30 895,00	19 395,00	11 500,00	-	-
70	BATIMENT ECOLE DE SAINT FERREOL		52 395,00	52 395,00	-	-	-
75	LOCAUX ASSOCIATIFS		300,00	300,00	-	-	-
78	MASCARON		27 500,00	27 500,00	-	-	-
82	CENTRE DELBES		25 500,00	15 000,00	1 500,00	9 000,00	-
87	BIBLIOTHEQUE		34 400,00	14 000,00	13 000,00	7 400,00	-
91	TORTIS		48 000,00	48 000,00	-	-	-
96	CIG		23 900,00	18 900,00	5 000,00	-	-
102	EGLISES		106 750,00	86 750,00	20 000,00	-	-
110	ANCIEN OFFICE TOURISME		3 000,00	-	-	3 000,00	-
112	INSTALLATIONS SPORTIVES		97 800,00	97 800,00	-	-	-
118	PARCOURS DE SANTE		11 500,00	11 500,00	-	-	-
121	RUGBY		85 750,00	30 500,00	-	47 250,00	8 000,00
129	ATHLETISME		21 500,00	2 500,00	5 000,00	14 000,00	-
133	SABBE		-	-	-	-	-
135	PETANQUE		20 000,00	20 000,00	-	-	-
137	BASE BALL		32 500,00	13 000,00	10 000,00	9 500,00	-
145	TENNIS		46 800,00	18 000,00	12 000,00	13 000,00	3 800,00
150	<b>SOUS TOTAL 1</b>		<b>2 372 898,00</b>	<b>1 105 548,00</b>	<b>639 300,00</b>	<b>337 750,00</b>	<b>290 300,00</b>
151	ADAPT		973 498,00	346 031,60	155 863,20	247 004,00	224 599,20
189	NUMERIQUE ECOLE		69 612,00	32 900,00	11 404,00	20 504,00	4 804,00
196	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE		109 360,00	39 360,00	40 000,00	15 000,00	15 000,00
201	MOBILIER		1 500,00	-	1 500,00	-	-
206	AUTRE MATERIEL		167 700,00	9 900,00	108 000,00	9 900,00	39 900,00
215	TERRAINS		412 771,60	25 000,00	31 432,80	25 942,00	330 396,80
219	CONVENTION DE MANDAT AGGLO		1 234 000,00	144 000,00	700 000,00	290 000,00	100 000,00
224	<b>TOTAL PPI</b>		<b>5 341 339,60</b>	<b>1 702 739,60</b>	<b>1 687 500,00</b>	<b>946 100,00</b>	<b>1 005 000,00</b>
226							
227	<b>SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT</b>						
228	SUBVENTION EQUIPEMENT		58 000,00	17 000,00	17 000,00	12 000,00	12 000,00
234	SUBVENTION EQUIPEMENT LOGEMENTS SOCIAUX		613 400,00	134 400,00	168 000,00	161 000,00	150 000,00
243	SUBVENTION EQUIPEMENT FONDS DE CONCOURS		604 200,00	29 900,00	108 800,00	415 500,00	50 000,00

## 7.2 - Les principaux projets

- **2018 :**
  - Amélioration épareuse
  - Acquisition broyeur déportable
  - Désherbeur Haute pression
  - Signalétique Participation citoyenne et Vidéo protection
  - Godet trapèze
  - Travaux de voirie rue Albert Camus, La frégate, coussins berlinois
  - Cheminement St Ferréol
  - Création réseau pour nouveau panneau d'information numérique
  - Création d'aire de jeu enfants
  - Travaux de voirie Delbuguet
  - Réhabilitation anciens bureaux des services techniques
  - Aménagement de sécurité dans les écoles
  - Remplacement de jeux (Brassens, Mitterrand)
  - Ferme de Tortis sécurisation poutres extérieures
  - Réhabilitation four à pain Tortis
  - Centre Jacques Prévert : remplacement verrière, rehausse local poubelle, réparation toiture
  - Cavurnes, columbarium et création de wc à Ste Radegonde
  - Peinture extérieure Mascaron
  - Mobilier Bibliothèque Tranche 1
  - Acquisition balayeuse et d'un regarnisseur pour terrains de sports
  - Aménagement local technique sports
  - Amélioration parcours de santé Tortis
  - Acquisition défibrillateurs écoles et sports tranche 1
  - mise en conformité pour homologation du terrain de rugby (poteaux et main courante rugby)
  - Protection intrusion local pétanque
  - Abri joueur Base Ball
  - Éclairage courts extérieurs Tennis
  - mise en œuvre de la tranche 2 Adapt
  - mise en œuvre de la tranche 3 du programme numérique aux écoles
  - changement serveur mairie
  - avance pour travaux agglo de l'assainissement Delbuguet
  - Subvention pour logements sociaux (Zac Ecoquartier, vignes de Delbès, ancienne poste et cazalet 2)
  - participation pour travaux et fonds de concours (Calvaire, Redon)
  - acquisition système de vidéo protection tranche 1
  
- **2019 :**
  - Acquisition d'un Coupeco
  - Remplacement balayeuse
  - Marché à bon de commande voirie
  - Consolidation falaise
  - Acquisition panneau d'information
  - Remplacement de jeux (Brassens, Mitterrand)
  - Acquisition défibrillateurs écoles tranche 2
  - Remplacement Totem Delbès
  - Mobilier Bibliothèque Tranche
  - Peintures extérieures Prévert anti graffiti
  - Installation électrique ste Radegonde
  - Point d'eau athlétisme
  - Pelouse synthétique Base Ball
  - Réfection surface court intérieur Tennis
  - Participation 50 % travaux de réhabilitation rue du Jourdain
  - Participation travaux de sécurisation Toulza tranche 1
  - subvention pour logements sociaux
  - Participation pour travaux et fonds de concours (Ermitage, Coubertin, allée de l'église, Fontanié)
  - mise en œuvre de la tranche 3 Adapt
  - mise en œuvre de la tranche 4 du programme numérique aux écoles
  - changement applicatifs métiers (finances, RH)



- **2020 :**
  - Marché à bon de commande voirie
  - Participation impasse Delbuguet Éclairage Public
  - Traitement acoustique Delbes
  - Vitrage marquise et réfection génoise bibliothèque
  - Alarme intrusion ancien local tourisme
  - Protection intrusion rugby
  - Réfection piste stade athlétisme
  - Réfection sol salle 1 Tennis
  - Renouvellement PC mairie et autres services
  - Participation travaux de sécurisation Toulza tranche 2
  - Participation travaux de sécurisation Mondot tranche 1
  - subvention pour logements sociaux
  - mise en œuvre de la tranche 4 Adapt
  - mise en œuvre de la tranche 5 du programme numérique aux écoles
  - participation pour travaux et fonds de concours (Marcheval, Castillou, Anatole France tranche3)
  
- **2021 :**
  - Marché à bon de commande voirie
  - Protection solaire rugby
  - Protection intrusion tennis
  - acquisition système de vidéo protection tranche 2
  - mise en œuvre de la tranche 5 Adapt
  - mise en œuvre de la tranche 6 du programme numérique aux écoles
  - Participation travaux de sécurisation Mondot tranche 2
  - participation pour travaux et fonds de concours (Paradou éclairage public)
  - Parking écoquartier/centre de loisirs St Ferréol

## 8 - LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Il vous est présenté ci-dessous le plan de financement des investissements réalisés sur la période. Le remboursement du capital de la dette ne figure pas dans les dépenses d'investissement à financer, puisque celui-ci doit être couvert par l'autofinancement.

### Rappel des investissements prévus au PPI

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Programmes (a)	2 858 235	3 246 912	1 981 800	1 538 500	1 217 000	10 842 447

### L'épargne de la collectivité

	2017	2018	2019	2020	2021
Epargne brute	1 273 441	1 072 008	1 015 248	1 006 883	998 525
Remboursement capital de la dette	568 483	505 537	437 474	397 534	360 345
Epargne nette	704 958	566 471	577 774	609 349	638 180

**Le financement**

Le tableau ci-dessous présente le plan de financement de l'investissement. Les cessions d'immobilisation sont rajoutées.

Pour rappel, l'affectation du résultat peut également intervenir partiellement pour financer l'investissement.

	2017	2018	2019	2020	2021
Epargne nette (a)	704 958	566 471	577 774	609 349	638 180
FCTVA (b)	147 477	235 073	434 706	478 988	253 200
Autres recettes (c)	129 954	126 496	126 496	126 496	126 496
Produit de cessions (d)	0	0	0	0	0
<b>Ressources financières propres e = (a+b+c+d)</b>	982 389	928 040	1 138 977	1 214 834	1 017 877
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	509 810	839 606	219 000	75 000	75 000
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	300 000	0	0	0	0
<b>Financement total h = (e+f+g)</b>	1 792 199	1 767 646	1 357 977	1 289 834	1 092 877

Résultat de l'exercice	403 479	-1 479 266	-623 824	-248 666	-124 123
------------------------	---------	------------	----------	----------	----------

A l'exception de l'année 2017 qui a engendré un résultat positif, le résultat négatif constaté chaque année à partir de 2018 diminuera le fonds de roulement, et servira à financer une partie de l'investissement.

La collectivité devra surveiller toutefois à ne pas le faire diminuer de manière trop importante afin de garder des marges de manœuvre pour l'avenir.

